

1^{er} Juillet

Opération urgence

Plan solidaire pour éviter une crise du logement

Alors qu'une grave crise du logement se dessine, Québec solidaire propose un plan d'urgence pour fournir une aide immédiate aux familles et aux locataires qui risquent de se retrouver à la rue le 1er juillet, ainsi que des mesures pour contrer la pénurie de logements à long terme.



Un plan pour réagir à la crise

- Augmentation du nombre d'unités du Programme de supplément au loyer (PSL) ainsi que du montant du supplément, selon le loyer médian par région
- Retour des programmes d'aide d'urgence
- Accompagnement des locataires vulnérables dans leur recherche de logements
- Suivi communautaire des locataires particulièrement vulnérables à risque d'itinérance
- Mise en place d'une équipe ministérielle dédiée à la prise en charge de la crise du logement et une ligne d'urgence pour les locataires.



Des mesures à long terme

- Annonce d'une nouvelle programmation de construction de logements sociaux
- Mise en place d'un registre national des baux
- Réglementation des plateformes locatives de type Airbnb



Avoir un toit, c'est un droit

- Application de la loi de la Société d'habitation du Québec, en vertu de laquelle le gouvernement a l'obligation légale de mettre à la disposition des citoyens du Québec des logements à prix modique
- Modification de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec afin que le droit au logement soit reconnu de façon explicite



Un plan pour réagir à la crise

Il y a une crise du logement actuellement au Québec. Depuis des mois, les groupes de locataires tirent la sonnette d'alarme : les villes de plus de 50 000 habitants ont un taux d'inoccupation en chute dramatique. **Au Québec, le taux général d'inoccupation est de 2,3 %.**

Mais, il y a des cas plus graves, selon les régions. Par exemple, dans **la grande région de Montréal, il est de 1,8 %** (de 0,8 % pour des logements famille), et dans **la région de Gatineau de 1,2 %** (de 0,7 % pour la ville elle-même).

Dans tous les centres urbains du Québec, les logements se font rares, et le manque criant de logements destinés aux ménages à faible revenu et la multiplication des logements à louer sur Airbnb empirent la situation.

Cette pénurie pousse les propriétaires à être plus sélectifs dans leur recherche de locataires, ce qui conduit certainement à des hausses de prix et peut-être même à de la discrimination.

Un plan de gestion de crise et des mesures à long terme

Il faut agir sur deux fronts : à court terme, dans l'urgence, pour aider les familles et les personnes seules qui risquent de se retrouver à la rue et, à long terme, pour contrecarrer la pénurie de logements.

Un plan de gestion de crise et des mesures à long terme

Il faut agir sur deux fronts : à court terme, dans l'urgence, pour aider les familles et les personnes seules qui risquent de se retrouver à la rue et, à long terme, pour contrecarrer la pénurie de logements.

→ *Augmentation du nombre d'unités du Programme de supplément au loyer (PSL) d'urgence ainsi que du montant du supplément*

Compte tenu du nombre élevé de personnes qui risquent de se retrouver à la rue le 1er juillet, le **nombre d'unités de PSL d'urgence** doit être augmenté. **Le montant du supplément doit également être ajusté à la hausse en fonction du loyer médian par région**, puisqu'actuellement, le supplément est souvent insuffisant pour permettre à des locataires de payer le loyer des logements disponibles. *Ordinairement, nous sommes réticents à ce que cet argent aille dans les poches des propriétaires privés, mais dans un contexte de crise, nous pensons qu'il s'agit d'une mesure efficace et nécessaire.*

→ *Retour des programmes d'aide d'urgence*

Les programmes d'aide d'urgence qui ont déjà été mis en œuvre en pareille période de crise doivent être reconduits pour assurer l'hébergement et l'entreposage temporaire des meubles des ménages sans logement.

→ *Accompagnement des locataires vulnérables dans leur recherche de logements*

→ *Suivi communautaire des locataires particulièrement vulnérables à risque d'itinérance*

Il faut assurer un suivi destiné à éviter que des personnes tombent dans l'itinérance, ainsi que rassurer les propriétaires réticents à louer à ces personnes à cause de la charge supplémentaire que cela pourrait impliquer.

→ *Mise en place d'une équipe ministérielle dédiée à la prise en charge de la crise du logement et une ligne d'urgence pour les locataires*

En l'absence d'un signal politique clair, les gens sont laissés à eux-mêmes. Les personnes qui sont à risque de ne pas trouver de logis doivent savoir qu'elles peuvent compter sur leur gouvernement et sur un service d'accompagnement d'urgence.



Des mesures à long terme

Pour contrer la pénurie de logements et éviter qu'une situation de crise se reproduise chaque année, il faut s'attaquer aux sources du problème.

→ *Annonce d'une nouvelle programmation de construction de logements sociaux*

Pour la première fois depuis la création du programme AccèsLogis, **aucun investissement n'est fait pour construire de nouvelles unités de logement social au Québec.**

Les 260 millions de dollars qui seront investis au cours des sept prochaines années dans le logement social ne serviront qu'à rattraper le retard dans la construction d'unités déjà prévue dans les anciens budgets.

Bon an mal an, 250 millions de dollars étaient investis chaque année dans le logement social au Québec. C'était insuffisant, d'où le retard à rattraper, mais c'était mieux que l'absence totale d'une nouvelle programmation de construction de logements sociaux.

→ *Mise en place d'un registre national des baux*

Les propriétaires ont déjà l'obligation légale, lors de la signature d'un bail avec un locataire, de communiquer le montant du loyer payé par les ancien-ne-s locataires. Un registre des baux est nécessaire pour rendre cette obligation effective. Il permettrait en outre de connaître l'historique des prix des loyers et d'en freiner l'explosion.

→ *Encadrement des plateformes locatives de type Airbnb*

La multiplication des logements à louer sur les plateformes collaboratives de type Airbnb aggrave la pénurie. À Montréal seulement, on estime que c'est 5000 logements qui sont retirés du marché locatif pour être mis en location sur Airbnb.

Il ne suffit pas de changer la réglementation, puisque la majorité des annonceurs sur Airbnb opèrent déjà dans l'illégalité. Il faut surtout avoir la volonté politique de sévir et se donner les moyens d'appliquer la réglementation.



Avoir un toit, c'est un droit

L'accès à un logement est un droit. À Québec solidaire, nous pensons en effet que le logement est un droit fondamental qui ne doit pas être laissé entre les mains « invisibles » du marché. Nous ne sommes pas seul-e-s à le dire : le droit au logement est inscrit dans plusieurs textes internationaux, notamment le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, qui fait partie intégrante de la **Charte internationale des droits de l'homme**, qui engage le Québec.

→ *Application de la Société d'habitation du Québec, en vertu de laquelle le gouvernement a l'obligation légale de mettre à la disposition des citoyens du Québec des logements à prix modique*

En vertu de la loi de la Société d'Habitation du Québec (article 3, paragraphe 3), le gouvernement québécois a l'obligation légale « de mettre à la disposition des citoyens du Québec des logements à loyer modique ». À la lumière de la très faible accessibilité à des logements à loyer modique et du peu d'investissement accordé au logement social, il est clair que le gouvernement faillit à cette obligation.

→ *Modifier la Charte des droits et libertés de la personne du Québec afin que le droit au logement soit reconnu de façon explicite*

L'article 45 de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec garantit le droit à des mesures sociales et financières, susceptibles d'assurer un niveau de vie décent. Puisqu'un logement est essentiel à un niveau de vie décent, la Charte devrait être modifiée afin de rendre explicite la reconnaissance du droit au logement.

